



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 5 avril 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 5 avril 2023, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2023
5. États financiers audités de la MRC pour l'année 2022 - Adoption
6. Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Dérogation mineure à l'intérieur d'une zone de contrainte naturelle – Avis de la MRC
7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Adoption du plan d'action 2023
8. École nationale des pompiers – Entente de gestionnaire de formation 2023-2024 - Renouvellement
9. Petits ambassadeurs – Demande de financement à l'entente agroalimentaire
10. Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2022-2023 – Reddition de comptes - Adoption
11. Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2023-2024 – Plan d'action - Adoption
12. Guide et carte touristiques 2023 – Impressions – Octroi de contrat
13. Tour de l'Île à vélo - Autorisation
14. Adoption des dépenses du mois de mars 2023
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-04-39

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 16.1 *Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 2023-338 - Règlement visant à modifier le Règlement de zonage 2021-321,*



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Le point 16. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2023

Résolution 2023-04-40

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2023 tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2023

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2023 (p.2)

Étude de faisabilité économique pour un transport par autobus à arrêts multiples à l'Île d'Orléans – Octroi de contrat

Cinq scénarios de trajets ont été présentés au comité de suivi le 9 mars dernier et un scénario a été privilégié pour la modélisation de sa faisabilité économique, soit les données et le coût d'exploitation ainsi que les tracés et arrêts suggérés. À la suite de la présentation de ces données au comité de suivi le 29 mars dernier, le comité se réunira à nouveau.

5• États financiers audités de la MRC pour l'année 2022 - Adoption

Mme Julie Chouinard et M. Henri Jalbert, auditeurs comptables pour la firme Mallette, ont présenté aux maires les états financiers audités 2022 lors d'une rencontre de travail et ont répondu à leurs questions avec satisfaction.

Résolution 2023-04-41

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2021 de la MRC, tel que présentés.

6• Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Dérogation mineure à l'intérieur d'une zone de contrainte naturelle – Avis de la MRC

Résolution 2023-04-42

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté la résolution 2026-23 autorisant une dérogation mineure en zone de contrainte ;

Attendu que lorsqu'une résolution accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit transmettre une copie de cette résolution à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien ;

Attendu que le 4 avril 2023, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a fait parvenir la résolution 2026-23 à la MRC de L'Île-d'Orléans ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu qu'en vertu de l'article 145.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

- 1° imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité ;
- 2° Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible.

Attendu qu'une dérogation mineure dans un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 prend effet :

- 1° À la date à laquelle la municipalité régionale de comté avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa ;
- 2° À la date de l'entrée en vigueur de la résolution de la municipalité régionale de comté qui impose ou modifie des conditions applicables à la dérogation ;
- 3° À l'expiration du délai prévu au quatrième alinéa, si la municipalité régionale de comté ne s'est pas prévalu, dans ce délai, des pouvoirs prévus à cet alinéa.

Attendu que selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le pouvoir de désaveu n'équivaut pas à un rôle d'approbation et qu'une MRC peut choisir de ne pas se prévaloir de ce pouvoir, soit en laissant s'écouler le délai de 90 jours ou en avisant la municipalité qu'elle ne souhaite pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'aviser la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans que le conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'Article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

7• Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Adoption du plan d'action 2023

Résolution 2023-04-43

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, d'adopter par résolution et transmettre au ministre, leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant que l'ensemble de ces actions a pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur tout le territoire de la MRC ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Plan d'action pour l'année 4 du Schéma de couverture de risques en incendie révisé, tel que déposé ;
- De transmettre copie dudit plan à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

8• École nationale des pompiers – Entente de gestionnaire de formation 2023-2024 - Renouvellement

Résolution 2023-04-44

Considérant l'entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers du Québec et la MRC pour l'année 2022-2023 ;

Considérant la volonté de la MRC de renouveler ladite entente pour l'année 2023-2024 ;

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de renouveler l'entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers et la MRC pour l'année 2023-2024 et d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le formulaire de renouvellement.

9• Petits ambassadeurs – Demande de financement à l'entente agroalimentaire

Résolution 2023-04-45

Considérant l'existence du projet *Les Petits ambassadeurs* depuis 2016 et son déploiement dans la région de la Capitale-Nationale depuis 2021 ;

Considérant que ledit projet vise à inciter les services de garde de la région de la Capitale-Nationale à utiliser les produits locaux en respectant un seuil minimal d'approvisionnement et à organiser des activités éducatives annuelles ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée à titre de gestionnaire, au nom des partenaires régionaux du projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* ;

Considérant la signature d'une entente intermunicipale entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la MRC de L'Île-d'Orléans concernant la prise en charge par la MRC de la création de la programmation, la mise en place et la gestion du Programme *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2022, en contrepartie d'une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis 2020-2022 ;

Considérant la mise en œuvre du Plan d'action des *Petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale et les actions réalisées* ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que les aides financières obtenues du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sont disponibles jusqu'au 30 juin 2023 ;

Considérant que le projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* est inscrit au Plan d'action de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis 2023-2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir en poste la chargée de projet des *Petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* à raison de 14h par semaine du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 ;

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de L'Île-d'Orléans dépose, au nom des partenaires régionaux du projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale*, une demande d'aide financière de 12 500 \$ à l'Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis 2023-2025 pour la poursuite du Plan d'action des *Petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* ;
- D'autoriser la directrice générale de la MRC de L'Île-d'Orléans, Mme Chantale Cormier, à déposer ladite demande de financement et à signer tout document afférent.

10• Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2022-2023 – Reddition de comptes – Adoption

Résolution 2023-04-46

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la reddition de comptes du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2022-2023 ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter la reddition de comptes du Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2022-2023, tel que déposée ;
- De la transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De la publier sur le site Web de la MRC.

11• Accès Entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2023-2024 – Plan d'action - Adoption



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2023-04-47

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2023-2024 ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2023-2024, tel que déposé ;
- De le transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

12• Guide et carte touristique 2023 – Impressions – Octroi de contrat

Résolution 2023-04-48

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'impression du guide et de la carte touristique pour l'année 2023 ;

Considérant la soumission de Caméléon du 29 mars 2023, au coût de 42 235 \$ plus les taxes applicables, pour l'impression du guide et de la carte touristique 2023, Caméléon ayant sollicité trois (3) imprimeurs pour établir sa soumission ;

Considérant le budget de 33 148 \$ prévu pour l'impression de ces deux outils touristiques ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat pour l'impression du guide et de la carte touristique 2023 à Caméléon, moyennant des frais de 42 235 \$, plus les taxes applicables, à même le budget pour les dépenses touristiques adopté par le Conseil de la MRC le 23 novembre 2022.

13• Tour de l'Île à vélo – Autorisation

Résolution 2023-04-49

Considérant l'achat du Tour de l'Île à vélo par MM. Christian Rodrigue et Alain Deraspe de la Corporation des événements multisports, en 2023 ;

Considérant la volonté de la Corporation des événements multisports de tenir l'événement Tour de l'Île d'Orléans le 18 juin 2023 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la tenue du Tour de l'Île à vélo le dimanche 18 juin 2023, conditionnellement :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- À l'obtention des autorisations requises du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
- De la collaboration de la Sûreté du Québec.

14• Adoption des dépenses du mois de mars 2023

Résolution 2023-04-50

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2023, lesquelles s'élèvent à 415 379,78 \$.

15• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

16• Varia

16.1 Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 2023-338 - Règlement visant à modifier le Règlement de zonage 2021-321

Résolution 2023-04-51

Considérant que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 2023-338 modifiant le règlement de zonage 2021-321 ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 2023-338 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 2023-338 ;

En conséquence, **sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 2023-338 de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

17• Période de questions

Aucune question n'est posée.

18• Levée de la réunion

Résolution 2023-04-52

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h07.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 3
mai 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-
d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète